

## **Assises nationales du diagnostic immobilier : l'Alliance du Diagnostic Immobilier appelle à transformer l'élan politique en cadre durable pour la profession**

Paris, 28 mai 2026

À l'occasion des Assises nationales du diagnostic immobilier organisées le 21 mai par le ministère du Logement, l'Alliance du Diagnostic Immobilier salue la volonté affichée des pouvoirs publics de renforcer la confiance autour du diagnostic immobilier et de mieux reconnaître le rôle stratégique joué par les diagnostiqueurs dans les politiques du logement, de rénovation énergétique, de santé et de sécurité du bâti.

L'annonce d'une future charte de déontologie, de formation et de représentation professionnelle ouvre une étape importante pour la filière. Pour l'Alliance, cette dynamique doit désormais se traduire par une concertation large, intégrant l'ensemble des acteurs du terrain, notamment les opérateurs indépendants et les très petites structures.

À l'occasion de ces Assises, les deux co-présidents de l'Alliance ont été reçus par le ministre du Logement dans le cadre d'un temps d'échange dédié permettant de porter directement les préoccupations du terrain et les propositions de la profession.

*« Les diagnostiqueurs immobiliers jouent un rôle essentiel dans la transition énergétique, la sécurité des occupants et la fiabilisation des transactions immobilières. Nous partageons pleinement l'objectif de renforcer la confiance dans notre métier. Cette ambition doit s'appuyer sur la réalité opérationnelle du terrain et sur une représentation équilibrée de tous les professionnels », déclarent Lionel Janot et Philippe Champiot, co-présidents de l'Alliance du Diagnostic Immobilier.*

### **Faire évoluer la profession sans fragiliser son équilibre**

Pour l'Alliance, la modernisation du secteur doit s'appuyer sur une réalité économique souvent insuffisamment prise en compte : plus de 60 % du tissu professionnel repose sur des opérateurs indépendants ou des structures de moins de 5 salariés. Cette organisation constitue une force pour la capillarité territoriale, la réactivité opérationnelle et la proximité avec les particuliers.

#### **L'Alliance appelle ainsi à construire les prochaines évolutions autour de plusieurs priorités :**

- Garantir la certification de personne physique comme fondement de la compétence professionnelle et de l'équité entre acteurs du marché ;
- Construire un cadre disciplinaire cohérent permettant de mieux responsabiliser les pratiques professionnelles tout en préservant la proportionnalité des sanctions ;
- Renforcer la formation initiale et continue des diagnostiqueurs ;
- Mieux intégrer les diagnostiqueurs dans la politique nationale de rénovation énergétique et les dispositifs de contrôle associés ;
- Engager une concertation structurée associant État, organismes certificateurs, organismes de formation, représentants professionnels et acteurs immobiliers, notamment via un cadre de travail partagé inspiré des méthodes de normalisation AFNOR.

Issue de la fusion des organisations historiques CDI-FNAIM et FIDI, l'Alliance du Diagnostic Immobilier représente aujourd'hui 300 cabinets et près de 1 000 diagnostiqueurs sur l'ensemble du territoire. Elle porte une ambition claire : contribuer à bâtir une profession plus forte, plus lisible et pleinement reconnue comme acteur majeur des enjeux de logement, de climat et de sécurité des Français.

**Droit de réponse de M. Samir Zanoun,  
Vice-président de l'Alliance du Diagnostic Immobilier**

« À la suite de certaines reprises médiatiques intervenues à l'occasion des Assises nationales du diagnostic immobilier, je souhaite apporter une précision concernant les propos qui m'ont été attribués sur la question de l'évolution du coefficient de conversion de l'électricité dans le Diagnostic de Performance Énergétique.

La position exprimée portait sur un point précis : le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE), instance technique consultative, avait rendu un avis défavorable sur cette évolution. Le sujet soulevé concernait donc la méthode et l'articulation entre expertise technique et décision finale.

Il ne s'agissait nullement d'une opposition de principe à l'objectif poursuivi.

L'évolution du coefficient de conversion de l'énergie finale en énergie primaire de l'électricité s'inscrit dans une trajectoire d'harmonisation européenne que la profession du diagnostic immobilier ne remet pas en cause dans son principe.

Le plan d'électrification porté par les pouvoirs publics répond à des enjeux climatiques et énergétiques majeurs. Notre profession n'a pas vocation à se positionner sur des arbitrages politiques de cette nature.

En revanche, les évolutions du Diagnostic de Performance Énergétique doivent continuer à être travaillées avec les instances techniques, comprises par les diagnostiqueurs et pleinement lisibles pour les usagers.

La confiance dans le DPE repose sur cette exigence collective de concertation, de pédagogie et de stabilité.

C'est précisément dans cet esprit que l'Alliance du Diagnostic Immobilier entend contribuer activement aux travaux engagés autour de la charte annoncée lors des Assises nationales du diagnostic immobilier. »

**À propos de l'Alliance du Diagnostic Immobilier :**

L'Alliance du Diagnostic Immobilier est le syndicat professionnel unifié et indépendant dédié à la promotion et à la défense des diagnostiqueurs immobiliers en France.

Fondée sur le rapprochement stratégique opéré par deux fédérations historiques en 2025, l'Alliance se positionne comme une force incontournable pour structurer, accompagner et représenter l'ensemble des acteurs du secteur face aux défis réglementaires, techniques et environnementaux.

Forte de plus de 1000 diagnostiqueurs adhérents, du Solo (majoritaires en nombre) aux Entreprises moyennes et aux Réseaux, l'Alliance peut s'appuyer sur une Gouvernance solide et expérimentée : une Co-Présidence de Lionel Janot et Philippe Champiot, 11 Administratrices.teurs, 2 Elus Correspondants, 4 Commissions de Travail (Communication, Formation, Technique/Réglementaire et Assurances) et un panel complet de sociétés partenaires actives sur le secteur du diagnostic. L'Alliance est notamment titulaire d'un contrat exclusif de "RCP de Groupe" LSN-AXA, pouvant couvrir ses adhérents pour toutes leurs activités, aux conditions optimales de garanties et de prix sur le marché.

---

**CONTACT PRESSE**

ACCIO-CAB

Rachel Bornais

[rbornais@accio-cab.com](mailto:rbornais@accio-cab.com)

09 72 14 47 01